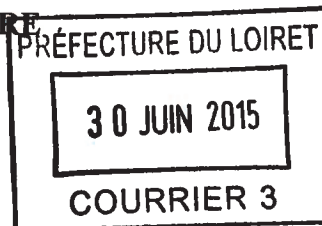


**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 29 juin 2015

53/15

Date d'affichage : 30/06/2015



Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 23

Votants : 25

L'An Deux Mil quinze, le 29 juin 2015

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 23 juin 2015

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de
la Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS,
M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, Mme
Véronique DALLEAU, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Dominique
DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie
CHARRON,

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN,

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS : Mme Michèle CORMERY à M. Olivier GRUGIER, Mme Marie-Annick VATZ à
M. Eric LEMBO.

ABSENTS EXCUSES : M. Michel TATIN, M. Bernard GILBERT,

Secrétaire de séance : Madame Constance de PÉLICHY

Objet : Ligne de trésorerie 2015 auprès de la Banque Postale.

La communauté de communes des Portes de Sologne est propriétaire d'un complexe aquatique sis Avenue Lowendal à La Ferté Saint-Aubin. Le 1er mai 2015, la rivière « le Cosson » est sortie de son lit. La crue a atteint la côte de 101,50 NGF et a inondé le complexe aquatique les 2 et 3 mai, nécessitant le renouvellement d'une grande partie du matériel présent dans la salle des machines, notamment.

La communauté de communes dispose des crédits budgétaires nécessaires à ce remplacement mais doit faire face à une sortie importante de fonds sur une courte période (préparation de la saison estivale). C'est pourquoi, elle sollicite par la présente une ligne de trésorerie lui permettant de gérer ce contexte exceptionnel.

Il est également précisé que la communauté de communes dispose déjà d'une ligne de trésorerie de 500 000 euros, mais que cette dernière se clôture prochainement (12 août 2015), et fait l'objet d'un remboursement suite à la réception d'une partie de la subvention du Conseil Départemental liée à la construction du Complexe aquatique. Elle ne peut donc être mobilisée pour cette action.

Une consultation bancaire a été lancée le 19 juin 2015 sur la base d'une ligne de trésorerie de 300 000 euros. Une analyse des offres a été présentée en séance du Conseil communautaire pour décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer un nouveau contrat de ligne de trésorerie de 300 000 euros avec la Banque Postale, selon les caractéristiques présentées en séance et à procéder, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le

